



Quand un avocat est frappé d'amnésie de son serment : "je jure...etc."

Par **RiW06**, le **28/04/2020** à **20:11**

Bonjour

Dans le cadre d'une procédure primordiale devant la CA de Paris, en violation de toutes les règles, le mandataire en charge a opéré un traitement occulte d'un dossier*

* C'est 12 ans de procédures sur un dossier international de gestion d'affaire (décisions à New-York, Monaco, et TGI) avec en enjeu de plusieurs dizaine de milliers d'euros.

Pour tenter de comprendre, je souhaiterais avoir les remarques de ses pairs et autres professionnels du droit.

Je précise que ce conseil connaissait parfaitement son client proactif qui suivait scrupuleusement au jour le jour le dossier qu'il a porté "à bout de bras " pendant 12 ans de New York à Monaco.

Les faits :

Dépôt de l'appel le 19/12/18

Le 19/03/20 1er jet de conclusions de mon avocat

Le 26/06/20 réception des conclusions de l'adversaire

Aussitôt je lui demande de me contacter pour que nous discussions en détail des réponses qu'il

va faire à ces conclusions.

.....Et j'énumère point par point les arguments que je conteste

Le clash !

En l'appelant le 14 février 2020, j'apprends que mon dossier a été jugé par la CA de Paris le 3 février 20.

C'est un jugement "à la sauvette" puisque mon avocat a pris l'initiative de :

- Ne pas répondre à mes remarques et sollicitations préalables sur ce dossier d'appel.
- Ne pas m'avertir de la date de l'audience de jugement !
- Ne pas m'envoyer les conclusions définitives adverses pour cette audience
- Ne pas répondre à plusieurs allégations de l'adversaire facilement contestables avec documents à l'appui.
- Ne pas m'envoyer ses propres conclusions définitives avec la liste des pièces
- Refuser de discuter avec son client des écritures (adverses et propres) déposées pour cette audience, afin d'obtenir son assentiment. (codécision- l'avocat est tenu par une relation d'agence/de mandataire)

J'ai aussitôt demandé des éclaircissements de manière réitérée par e-mail, téléphone, sms.

En guise d'explications, le professionnel "a fait le mort" sauf une vague excuse irrecevable d'un voyage à l'étranger (sic)

Ce refus d'explication en dit long sur sa bonne foi.....

Nota : Il m'a envoyé après coup ses conclusions déposées

En conséquence, j'ai envoyé 9 pages bien documentées au Bâtonnier,

...puisque j'estime que cet auxiliaire de justice a eu un comportement de "racaille de banlieue" autrement dit un déni de son serment avec une violation éhontée de plusieurs points du code de déontologie de la noble profession d'avocat.

Quid de la relation de confiance avec son client qui pensait légitimement que celui-ci défendait ses intérêts.

Après avoir gagné la confiance de son client, une telle déloyauté ne fait pas honneur à la profession.

Où est sa dignité, sa moralité, son intégrité ?

L'adversaire possède d'énormes moyens financiers, on en vient à se poser cette question ?

Merci pour vos réponses

RiW06

Par **morobar**, le **29/04/2020** à **10:16**

Bonjour,

[quote]

Pour tenter de comprendre, je souhaiterais avoir les remarques de ses pairs et autres professionnels du droit.

[/quote]

Personne ne répondra à une telle demande sans connaître les tenants d'un dossier aussi complexe que vous paraissez l'exposer.

A la limite vous pouvez contacter le bâtonnier et exposez le litige.

Par **morobar**, le **30/04/2020** à **19:27**

Bonjour,

On est gentil ici.

Ailleurs on vous a répondu que de tels propos dispensés en public pouvaient vous valoir le tribunal correctionnel

MEME SI VOUS AVIEZ RAISON soit dit au passage ce qui n'est pas démontré en tout cas au moment auquel vous avez proféré de tels propos

[quote]

"(L'adversaire possède d'énormes moyens financiers, on en vient à se poser cette question ?)"[/quote]

Vous portez des accusations de prévarication que vous ne pouvez pas actuellement prouver.

Pour le reste je me suis un peu mélangé dans les dates dont certaines paraissent appartenir à notre futur proche.

Par **RiW06**, le **30/04/2020** à **20:23**

Bonsoir

Lisez soigneusement.....pour un juriste c'est une qualité minimum

Une interrogation sur l'intégrité D'UN AVOCAT n'est pas une accusation

Quant à "ailleurs" vous parlez d'un site qui censure à tour de bras les propos qui n'excèdent pas les limites admissibles de la liberté d'expression dans un pays démocratique.

J'attends l'assignation en correctionnelle.....

Bien cordialement